

ABONNEMENT

saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 NOVEMBRE

Les carabiniers d'Offenbach! C'est ainsi — sauf le respect dû à des représentants du peuple — qu'on traite les commissaires de l'enquête. Il paraît que les perquisitions faites non pas chez M<sup>me</sup> X ou M<sup>me</sup> Y, mais chez un agent d'affaires, n'ont pas abouti. La perquisition n'a eu lieu qu'hier matin, le juge d'instruction ayant déclaré aux commissaires qu'ils s'étaient présentés trop tard pour qu'elle fût opérée avant la nuit.

Cette histoire qui défraye toutes les conversations de couloirs est fort jolie. Elle a été racontée à la commission.

Il était une fois un industriel décorable, mais désolé de ne pouvoir décrocher le ruban rouge. Un sénateur républicain, aujourd'hui flétri par l'arrêt de la justice, de complicité avec un haut personnage, aurait promis de faire octroyer le ruban tant désiré au prix de 40,000 francs. Résistance du haut personnage et refus de prêter l'appui de son influence, à moins de cent mille francs. Refus également du sénateur de restituer les 40,000 francs déjà perçus. Remise du dossier entre les mains d'un agent d'affaires : commencement de poursuites. Effrayé, le haut personnage aurait alors agi en faveur de l'industriel, lequel, transporté de joie par l'obtention du ruban, aurait généreusement versé 40,000 francs en plus. Voilà l'histoire.

Or, par une complication assez compréhensible, l'agent d'affaires aurait proposé la cession de ce dossier moyennant finances.

C'est ainsi que la commission de l'Enquête aurait été informée de l'existence d'un nombre précis de lettres très compromettantes entre les mains de cet agent d'affaires. Aura-t-il eu le temps de faire disparaître ce dossier? Ou mieux aura-t-il pu en retirer des parties intéressées le prix qu'il en exigeait?

Comme on le voit, nous en sommes réduits à relever les bruits de couloirs qui circulent de bouche en bouche, sans pouvoir en contrôler la véracité. Nous vous fai-

sons grâce des autres scandales qu'au reste les feuilles républicaines reproduisent à foison. Laissons ces gens-là laver leur linge sale en famille.

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Aux faits déjà relatés par son journal et qu'il a confirmés devant la commission d'enquête, M. Rochefort a ajouté de nouvelles et fort graves accusations. M<sup>me</sup> Raymond Seillière lui a déclaré que son mari avait, en 7 ou 8 ans, donné à M. Wilson plus de 2 millions pour lui faire obtenir soi-disant diverses adjudications de drap.

M<sup>me</sup> la vicomtesse de Tredern aurait versé à M. Wilson 500,000 fr. pour obtenir, grâce à son influence omnipotente, le gain d'un procès contre son mari, perdu déjà en première instance et gagné en appel, devant la Cour d'Angers, dans des conditions inespérées.

Elle a assuré qu'elle a dû son succès à cette somme.

La déposition la plus importante a été celle de M. Charles Laurent.

Voici, d'après le *Voltaire*, les déclarations faites par M. Ch. Laurent à la commission d'enquête, déclarations que M. Ch. Laurent avait prié la commission de tenir secrètes, et qui ont motivé la démarche de la commission près de M. Athalin :

« Le directeur de Paris a fait connaître à la commission que ses renseignements personnels le mettaient à même d'affirmer que M. Wilson avait fait accorder la croix de la Légion-d'Honneur, par l'entremise du général d'Andlau, à un grand cultivateur d'un des départements du bassin de la Loire, contre le paiement d'une somme de 80,000 francs. La preuve de ce fait, a ajouté sur interrogation M. Ch. Laurent, existe à Paris. Un syndic de faillites qu'il a nommé en possède la preuve écrite dans le dossier d'une de ses affaires dont il est saisi.

» M. Laurent a, en outre, indiqué à la commission un agent d'affaires qui cherche

à livrer, moyennant finances, une collection de lettres signées de MM. Wilson et d'Andlau relatives à des affaires de décoration.

» En présence de cette déclaration, la commission a chargé son président, M. Desmons, et deux commissaires, MM. Salis (de la gauche) et de La Ferrière (de la droite), de se rendre immédiatement chez le juge d'instruction pour lui demander de faire saisir chez l'agent d'affaires et chez le syndic les lettres et documents signalés, afin que la justice soit prévenue. On a dû demander, au besoin, l'arrestation de l'agent d'affaires.

» A six heures, MM. Desmons, Salis et de La Ferrière ont quitté la commission et se sont rendus chez M. Athalin pour accomplir la mission dont ils étaient chargés.

LES POURSUITES

CONTRE MM. GRAGNON, WILSON ET GORON

Le président de la Commission d'enquête parlementaire a chargé le parquet d'opérer une perquisition chez une dame, en possession de laquelle se trouvaient vingt-sept lettres établissant le rôle joué, de concert avec le général d'Andlau, par M. Wilson, dans une affaire de décorations.

Voici tous les renseignements que nous avons pu, non sans peine, nous procurer hier.

Etant donné le rôle déjà joué en cette affaire par M. Goron, sous-chef de la sûreté, le parquet a dû renoncer à confier à ce magistrat le soin d'opérer cette perquisition.

C'est M. Dulac, commissaire de police aux délégations judiciaires, qui en a été chargé. Déjà lundi matin ce magistrat avait eu la mission d'opérer une perquisition chez M. Wilson, avenue d'Iéna; puis, dans la journée, il s'était rendu à la questure de la Chambre des députés et avait saisi, par ordre du juge d'instruction, du papier à lettres avec filigrane B. F. K. Rives.

Les documents et échantillons de papiers ont été remis entre les mains de M. Athalin.

Lundi soir, rentrant à neuf heures chez lui, M. Dulac a trouvé une dépêche lui donnant mandat de perquisition chez la dame en question.

Ce n'est qu'hier matin, à neuf heures, que le commissaire de police aux délégations judiciaires a obéi aux ordres du parquet en se présentant chez la vicomtesse de Tredern. Cette opération a duré fort longtemps, car ce n'est qu'à deux heures que M. Dulac est arrivé chez M. Athalin pour lui rendre compte de sa mission.

M. Athalin espérait pouvoir remettre hier soir son rapport non sur cette instruction, comme le disent à tort certains de nos confrères, mais bien sur l'information ouverte par l'ordre du ministre de la justice.

Ce rapport, nous dit-on, conclurait aux poursuites contre M. Wilson et contre MM. Gragnon et Goron.

Dans ce cas, le préfet de police serait invité à donner sa démission.

On assure dit *Havas*, qu'une demande d'autorisation de poursuivre M. Wilson sera déposée, à la Chambre, seulement (sic) demain jeudi. (Afin de permettre, sans doute, à M. Wilson de filer en Amérique.)

LE PROCÈS DE LA RÉPUBLIQUE

STATION DANS LA BOUE

Sous ce titre, nous lisons dans le *Paris national*, journal républicain :

« Tout fait présager qu'une violente réaction se prépare contre les procédés que l'on veut introduire dans nos mœurs publiques. Quoi qu'on en dise, la société française n'est pas encore tombée assez bas, pour se complaire dans cette atmosphère vicieuse que l'on cherche à répandre autour d'elle. On a beau ramasser dans les égouts toutes les déjections sociales, les étiqueter avec soin, les rassembler dans un cadre élégant, et convier le public à venir s'identifier avec elles, on ne parviendra pas à vaincre son dégoût et ses répugnances. Il y a en général dans l'âme du peuple un fond d'honnêteté qui résistera à toute cette nostalgie de l'ordure.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Première partie

Chante-t-on encore du Lamartine aujourd'hui? j'en doute. Certainement on n'en lit plus, ou s'il reste encore quelques nefs pour le faire, ce doit être en cachette.

Eh! bien, avouons-le, Jean chantait du Lamartine et en lisait à l'occasion. Grâce à sa noblesse native, au travail, il avait échappé aux égarements de l'imagination et à ceux des sens. Fils d'un instituteur distingué, et se destinant à l'enseignement secondaire, il s'était armé de fortes études. La licence, brillamment obtenue, il travaillait maintenant pour l'agrégation. Moser aimait la science sous toutes les formes, mais l'histoire exerçait sur son esprit, prédisposé à l'investigation patiente et à l'analyse, un attrait particulier. Patriote de race, quoique fils de veuve il avait servi comme volontaire dans la malheureuse guerre de 1870.

Rien dans l'extérieur de ce grand garçon aux épaules hautes, à la structure massive, aux che-

veux châtain, aux yeux gris, n'annonçait le penseur précoce. Le rire allait à sa physionomie honnête et franche. Parfois, cependant, au cours d'une discussion ou d'un simple exposé, l'attitude de Jean révélait une certaine autorité. Aucun entêtement dans ses idées propres, mais aussi aucune concession à celles des autres sans persuasion. Il avait l'admiration facile et croyait à l'amitié. Mentionnons peu de place pour l'ambition dans le cœur du jeune professeur, et vous aurez sa silhouette; surtout si nous y ajoutons, comme dernier trait : l'affection sans égale qu'il portait à sa mère. Celle-ci, rude Alsacienne, sévère pour elle et pour les autres, veuve depuis longtemps, n'avait reculé devant aucun travail, aucune privation, pour lui ouvrir la carrière de son choix.

M<sup>me</sup> Klarz est au piano, ses doigts amaigris n'ont pas perdu toute leur élasticité. Elle commence l'*Introduction du Lac*.

Je ne connais pas de mélodie dans laquelle le poète et le musicien se soient rencontrés avec plus de bonheur. Rien de suave comme cet éternel langage de la jeunesse s'attristant de la fuite des heures, quand elle voudrait éterniser l'amour.

Ils chantaient :

Ainsi toujours poussés sur de nouveaux rivages,  
Dans la nuit éternelle emportés sans retour,  
Ne pourrions-nous jamais sur l'océan des âges  
Jeter l'ancre un seul jour ?

Pourquoi, en disant ces vers, l'âme de Mina fut-elle prise d'une tristesse soudaine, comme si, elle aussi, voyait son bonheur s'en aller vers la nuit éternelle?... Peut-être éprouvait-elle une vague prescience du désenchantement continuel de la vie, de cette course errante où rien ne se fixe, ne s'achève?... Ce ne fut qu'un éclair : bientôt elle redit les dernières notes de la belle rêverie, non avec la mélancolie du souvenir des choses passées, mais avec la joie triomphante du présent.

Que le vent qui gémit, le roseau qui soupire,  
Que les parfums légers de ton air embaumé,  
Que tout ce qu'on entend, l'on voit, l'on respire,  
Tout dit : « Ils ont aimé ! »

Leurs voix se mêlaient harmonieusement ainsi que leurs cœurs.

Ce chant sublime n'avait pour interprètes qu'un pauvre professeur de septième donnant pour vivre des répétitions à de petits messieurs fort indifférents à la science; et une humble maîtresse de musique; mais, ce qui fait l'honneur et la joie de l'humanité : l'art et l'affection s'y trouvaient.

Neuf heures sonnent, M<sup>me</sup> Klarz paraît fatiguée, on songe au départ, lorsqu'un bruyant coup de sonnette fait tressaillir tout le monde.

Jean court à la porte : plusieurs personnes font irruption dans la chambre.

— Seigneur, s'écrie tante Marie, c'est M<sup>me</sup> Staub

et Suzanne!

— Oui, répond une femme de taille moyenne, à l'air avenant; Sezi a voulu venir dès ce soir, malgré la fatigue et la pluie.

Tout le monde s'empressa autour des voyageuses; tante Marie, décapuchonnant la jeune fille, lui enleva son manteau. Celle-ci apparut alors comme un brillant papillon sortant de sa chrysalide, une blonde aux yeux bleus, un peu forte peut-être, mais d'une éblouissante fraîcheur et l'éclair de la gaieté dans le regard. A sa suite, le printemps entra, narguant la rafale. Elle portait un costume alsacien élégant, coquet. Au corslet de fin drap, au large nœud de velours, s'ajoutait une guimpe de dentelle sur laquelle étincelait une croix de gros diamants du Rhin. Elle se montra fort animée, distribuant des baisers à la ronde; bientôt elle se trouva en face du professeur.

— Oh! Jean! s'écria-t-elle.

Et, sans hésiter le moins du monde, elle lui tendit son joli visage.

Celui-ci, depuis l'arrivée de la famille Staub, paraissait complètement abasourdi. Cette charmante jeune fille, c'était la pleurnicheuse d'autrefois? Mis en demeure de s'exécuter, il s'approcha avec une certaine gaucherie, balbutiant un mademoiselle cérémonieux.

— Par exemple, dit M. Staub, un gros homme à figure joviale, vas-tu lui donner du mademoiselle,

» Mais il est temps que cette réaction commence. Une plus longue station dans la boue finirait par paralyser toutes nos forces sociales. Quand le poison s'infiltré dans le sang, il produit peu à peu dans l'organisme un état de langueur et d'engourdissement, qui n'est que l'avant-coureur de la mort. Si la France ne veut pas périr, il faut qu'elle répudie sans retard les agents de démoralisation qui endorment sa conscience, et qu'elle revienne aux mœurs saines et fortes, qui ont fait jadis sa puissance et sa grandeur. »

#### SORTONS DU BOURBIER

Sous ce titre, nous lisons dans le *Radical* :

« Eh! bien, nous nous faisons, sans le vouloir et par irréflexion, plus noirs que nous ne sommes. Mais il faut en finir : nous nous empoisonnerions pour de bon à respirer trop longtemps les vapeurs nauséabondes qui s'échappent du borbier que certains trouvent tant de plaisir à remuer. »

» La France a besoin d'un gouvernement : à l'heure qu'il est, elle n'en a pas. »

## CHRONIQUE GÉNÉRALE

### SUCCESSION GRÉVY

La succession de la présidence est plus que jamais l'objet d'intrigues. Nous pouvons vous donner l'assurance qu'une campagne est menée en tapinois, en faveur de la candidature de M. de Freycinet. On dit même que M. Clémenceau userait de toute son influence auprès de ses collègues. Certaines avances seraient faites aux centristes pour les détacher de M. Ferry. Cela ne vous étonnera pas : la souris blanche froline... chacun est convaincu que, malgré la tenacité de M. Grévy, sa démission s'imposera avant quelques jours.

### DÉCOURAGEMENT DES RÉPUBLICAINS

Opportunistes et radicaux, ministériels et anti-ministériels commencent à comprendre que les scandales dévoilés ébranlent les institutions républicaines, que l'opinion publique se retourne visiblement non plus seulement contre certains hommes, mais contre le régime lui-même et qu'il est urgent d'étouffer le scandale. On a entendu, dans les couloirs, M. Florens dire à M. Clémenceau qu'il serait temps d'en finir. La commission voulait bien, en effet, « canaliser » l'enquête ; mais les infamies débordent.

### TRAFFIC DES DÉCORATIONS

C'est à un article que M. Aurélien Scholl publie dans le *Matin* que nous empruntons la note suivante :

« Beaucoup de gens s'indignent de ce trafic des décorations — resté la plupart du temps à l'état de projet — qui, eux-mêmes, n'ont été décorés que conditionnellement.

maintenant ? Appelle-la Suzi comme par le passé et embrasse-la avec amitié, que diable !

— Comme si j'avais oublié mon voleur de tartines ! s'écria cette dernière en riant.

Alors Jean, riant aussi, posa hardiment les lèvres sur les joues roses et les rendit plus roses encore.

— Dis-donc, Suzanne, tu n'as pas enlaidi là-bas, s'écria tante Marie ; oncle Spigle en reste pétrifié.

— Ah ! cher oncle, bonjour, je ne vous voyais pas.

Les interrogatoires se croisaient :

— Vous ne deviez venir que demain ?

— Oui, mais ma tante avançait son départ d'un jour, nous avons télégraphié à papa.

On remua des sièges.

— Non, non, s'écrièrent les deux femmes ; il est tard et nous sommes très lassées.

— Une véritable apparition, alors ?

— Oui.

— Eh ! bien, à dimanche de bonne heure, dit tante Marie.

— C'est entendu. Quelle joie de se retrouver !

Pendant ce colloque, Jean aidait Suzanne à remettre manseau et capuchon. Tous sortirent ensemble.

— Quel changement depuis cinq ans, reprit M<sup>me</sup> Brindes, la porte fermée ; c'est une beauté !

» C'est une chose connue que MM. X., Y., Z., ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur pour le service exceptionnel qu'ils ont rendu au gouvernement en fournissant la commandite de certains journaux ministériels. Les entrepreneurs de ces journaux en carte ne se gênent pas pour dire à un industriel, à un banquier, à un millionnaire quelconque : Versez cent mille francs au gérant de l'*Indépendant dévoué*, ou prenez pour cent mille francs d'actions du *Pied-Plat national*, et je m'engage à vous faire décorer le 1<sup>er</sup> janvier ou le 14 juillet.

» Les faveurs ainsi obtenues ne se comptent plus. Il n'est pas de Parisien qui n'ait dix noms à citer.

» Il y a économie pour le ministre à faire subventionner ses journaux par les particuliers ; cette opération lui laisse plus de marge pour ses fonds secrets, et, sans qu'il y ait eu précisément un trafic, le commanditaire — décoré pour cause de commandite — n'en a pas moins acheté sa croix. Il l'a d'autant plus achetée qu'il n'y a pas d'exemple que l'un d'eux ait jamais touché un dividende. »

M. Aurélien Scholl appartient depuis de très longues années à la presse républicaine et mieux que personne il doit savoir ce qui s'y passe.

On annonce que des instructions ont été données par M<sup>r</sup> le duc d'Aumale pour l'achèvement des travaux de Chantilly.

Le projet primitif comportait, outre certains travaux de décoration intérieure et extérieure, la restauration du couronnement des grandes écuries et l'achèvement des sculptures qui n'avaient pas été terminées au siècle dernier.

Ce sont ces travaux que le donateur s'est occupé de faire achever.

On prépare également l'installation des galeries destinées à recevoir la bibliothèque et les collections artistiques, de manière que, au moment de sa prise de possession, l'Institut trouve tout disposé et en état pour l'ouverture de ses galeries au public.

### UNE TAXE ODIUSE

Ce n'est pas seulement à l'Élysée que la vénalité républicaine s'exerce.

La semaine dernière, mourait à l'hôpital Tenon un jeune homme, M. Louis H... Si nous en croyons une lettre que nous avons sous les yeux, les derniers jours de ce malheureux auraient été traversés par de bien cruelles épreuves. Atteint d'une pleurésie, M. Louis H... était en proie toutes les nuits à des sueurs violentes qui l'éxténuaient. Or, le matin, quand le malade suppliait qu'on le changeât de linge, il fallait chaque fois qu'il engagé avec l'infirmier les pourparlers les plus odieux. Le serviteur de M. Peyron tarifait le prix de la chemise ; le taux ordinaire était 25 centimes. Point d'argent, point de chemise !

Voilà ce qui se passe dans les hôpitaux laïcisés. Pas un bol de tisane, pas un sinapisme n'est accordé sans le versement préalable d'un pot-de-vin. Malheur aux pauvres

— De plus, elle paraît bonne et gaie, ajouta M<sup>me</sup> Klarz.

— Oui, je lui crois un aimable caractère. Allons, bonne nuit.

M<sup>me</sup> Klarz est couchée, lorsque Mina s'approche pour l'embrasser, elle la retient ; la fixant de son doux regard :

— Une ombre sur ton front, il me semble, mon enfant. Serais-tu jalouse de cette jolie fille ? continue-t-elle en souriant.

— Non, mère, répond Mina, s'agenouillant près du lit ; mais j'ai peur... comme Jean le regardait !

— Ainsi que nous il a été surpris ; il ne faut pas demander aux hommes, même aux meilleurs, de n'avoir pas d'yeux pour un joli visage, c'est si naturel ! Ce qui n'empêche pas le cœur de rester fidèle.

La fiancée ne répondit pas, elle pensait : Tous les jeunes gens du monde n'attireraient pas un seul de mes regards.

Après un moment, M<sup>me</sup> Klarz rompit le silence.

— Prends garde, ne demande pas trop.

— Je donne tout, répondit Mina impétueusement, je veux tout.

La veuve soupira.

La jeune fille s'en aperçut, et, s'adonnant aussitôt :

— Je suis toujours la même, ombrageuse et violente. Oublie ceci, chère maman, et dors tran-

diabla sans le soul la République ne les pense point.

Nos potins politiques ne font aucun tort au bon *Abbé Constantin*.

Au contraire, on semble vouloir se rafraîchir, se retremper dans les douces émotions de la pièce du Gymnase.

De samedi soir à dimanche soir, ce théâtre a encaissé 18,020 francs.

Les recettes de la semaine se sont élevées au chiffre magnifique de 50,000 francs !

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 novembre.

L'opération de la conversion qui a commencé hier donne des résultats très satisfaisants. Les cours des rentes sont relativement meilleurs : 3 0/0, 80.70 ; 4 1/2 0/0, 106.75.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,366. Les diverses obligations ont une bonne tenue, les demandes affluent sur les titres qui n'ont pas encore atteint le pair et sont aussi susceptibles d'une plus-value importante. Les titres des emprunts 1879 et 1880 sont particulièrement recherchés.

La Société Générale se maintient à 451.25 avec tendance à la hausse.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 602.

Nous sommes autorisés à dire que le Patrimoine-Accidents pourra donner pour l'exercice de cette année un dividende à ses actionnaires. Depuis plus de deux ans cette compagnie était en situation de rémunérer son capital : des raisons de haute prudence ont fait accumuler ses réserves, il était donc temps de songer à faire profiter les actionnaires des bénéfices.

C'est aujourd'hui qu'a lieu l'émission des obligations foncières 6 0/0 du Crédit Foncier Agricole de Santa-Fé (République Argentine). Nous rappelons que le prix de souscription n'est que de 455 francs avec jouissance du 1<sup>er</sup> octobre. L'intérêt de 30 fr. 24 net d'impôts est payable par trimestre et garanti par le gouvernement de Santa-Fé. Déjà de nombreuses demandes sont parvenues par correspondance aux divers établissements autorisés à recevoir les souscriptions : la Banque Russo et Française ; la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts à Paris et à Marseille, chez MM. Lafargue et C<sup>ie</sup> à Bordeaux ; à la Société Nancéenne de Crédit Industriel et de Dépôts à Nancy ; à la Banque de Mulhouse, à Epinal, etc.

Les polices A B de l'Assurance Financière ont un marché assez actif.

L'action de Panama a fléchi à 310. C'est là une baisse facile dont il n'y a pas à se préoccuper.

Nos chemins de fer sont calmes.

## Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient d'envoyer la circulaire suivante à tous les commandants de corps d'armée :

« Mon cher général, au moment de l'arrivée de la classe, il importe que les chefs de corps et tous les officiers veillent avec le plus grand soin sur l'éducation militaire à donner aux jeunes soldats.

» Développer en eux les qualités fondamentales de la discipline, l'amour du devoir, le respect aux ordres des chefs, c'est assurer aux armées de la République la force nécessaire pour opposer une résistance victorieuse aux dangers qui peuvent menacer notre pays.

» Dans ce but, les officiers de tout grade devront s'appliquer d'une manière incessante à développer dans le cœur de leurs hommes les grandes idées de sacrifice et de dévouement à la patrie. L'évocation de nos gloires nationales, la lecture des historiques des corps de troupes sont des moyens puissants d'éducation militaire, que les commandants de compagnie ne devront pas négliger de mettre en œuvre.

» Les chefs de corps devront aussi interdire l'introduction dans les casernes de tous les écrits, qui, jetant la déconsidération sur les chefs de l'armée, ont pour résultat d'amoindrir les qualités morales des troupes en les portant à l'indiscipline. »

» Les jeunes gens appelés qui, étant nés en France d'un père étranger, ont accompli leur vingt-unième année en 1887 et qui sont dans l'intention de se prévaloir de leur qualité de fils d'étranger pour se soustraire aux obligations imposées par la loi, doivent se présenter à la mairie pour faire la déclaration prescrite par les instructions ministérielles et pour déposer tous les titres qui sont de nature à prouver leur nationalité.

» Il est de l'intérêt des jeunes gens placés dans cette catégorie de se présenter sans délai, parce que des réclamations tardivement faites ne permettent plus à l'administration d'apprécier convenablement les titres produits et nécessitent le renvoi des questions de nationalité devant les tribunaux, ce qui occasionne aux familles des démarches et des frais qu'elles peuvent éviter, en faisant en temps utile les justifications nécessaires, pour lesquelles il leur sera d'ailleurs donné toutes les indications désirables.

» Les fils d'étrangers qui, au contraire, désirent jouir du bénéfice de l'article 9, et se soumettre aux obligations du recrutement en France, sont également invités, d'une façon toute particulière, à faire leur déclaration dans les mêmes délais, sous peine de déchéance. »

TEMPÉRATURE. — Hier, le soleil a brillé ; à la nuit, le temps est resté clair, et ce matin le thermomètre marquait 4 degrés au-dessous de zéro.

Un vent du nord-est a soufflé presque en tempête toute la nuit.

Aujourd'hui, avec un beau ciel sans nuages, le vent a continué. On se croirait en plein hiver.

L'ANNONCE DU FROID. — Le *Journal d'Indre-et-Loire* dit que dans la soirée de lundi, à Tours, des bandes de canards et d'oies sauvages sont passées au-dessus de la ville se dirigeant vers le Midi.

M. LE LIEUTENANT WANGEN  
La *France militaire* publie les lignes suivantes :

« L'état du lieutenant Henri de Wangen s'étant amélioré au point de ne plus donner lieu à aucune inquiétude, le blessé a été transporté à Nancy.  
» De Luvigny à Raon-l'Étape, il y avait cinq heures de voiture, et comme il fallait ménager les forces du malade et lui épargner un deuxième changement de voiture, on a fait venir un wagon spécial de Nancy.  
» Malgré tous les soins, M. Henri de Wangen s'est fortement senti des fatigues du voyage. Le lendemain, il a éprouvé de si violentes douleurs dans la jambe et jusqu'à la hauteur de l'aîne, qu'on a mandé en toute hâte un médecin spécialiste auprès du blessé.  
» Le surlendemain, toutefois, un mieux sensible s'est déclaré, les douleurs se sont calmées et la guérison a repris sa marche normale.  
» Au dire de tous les médecins, celle-ci sera très lente, plusieurs nerfs importants ayant été froissés par le projectile ; il se passera encore plus de quatre mois avant que M. Henri de Wangen puisse reprendre son service. Il est néanmoins certain, dès aujourd'hui, que le jeune officier conservera le plein usage de sa jambe. »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

On sait que les jeunes gens nés en France d'un père étranger ne sont appelés au service que sur leur demande. Mais il se produit des erreurs au moment de l'inscription du contingent. Aussi la note suivante présente-t-elle une réelle utilité :

« Les jeunes gens appelés qui, étant nés en France d'un père étranger, ont accompli leur vingt-unième année en 1887 et qui sont dans l'intention de se prévaloir de leur qualité de fils d'étranger pour se soustraire aux obligations imposées par la loi, doivent se présenter à la mairie pour faire la déclaration prescrite par les instructions ministérielles et pour déposer tous les titres qui sont de nature à prouver leur nationalité.

» Il est de l'intérêt des jeunes gens placés dans cette catégorie de se présenter sans délai, parce que des réclamations tardivement faites ne permettent plus à l'administration d'apprécier convenablement les titres produits et nécessitent le renvoi des questions de nationalité devant les tribunaux, ce qui occasionne aux familles des démarches et des frais qu'elles peuvent éviter, en faisant en temps utile les justifications nécessaires, pour lesquelles il leur sera d'ailleurs donné toutes les indications désirables.

» Les fils d'étrangers qui, au contraire, désirent jouir du bénéfice de l'article 9, et se soumettre aux obligations du recrutement en France, sont également invités, d'une façon toute particulière, à faire leur déclaration dans les mêmes délais, sous peine de déchéance. »

TEMPÉRATURE. — Hier, le soleil a brillé ; à la nuit, le temps est resté clair, et ce matin le thermomètre marquait 4 degrés au-dessous de zéro.

Un vent du nord-est a soufflé presque en tempête toute la nuit.

Aujourd'hui, avec un beau ciel sans nuages, le vent a continué. On se croirait en plein hiver.

L'ANNONCE DU FROID. — Le *Journal d'Indre-et-Loire* dit que dans la soirée de lundi, à Tours, des bandes de canards et d'oies sauvages sont passées au-dessus de la ville se dirigeant vers le Midi.

### Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 17 novembre,

*Carmen*, opéra-comique en 4 actes, de G. Bizet.

Samedi 19 novembre,

*La Cigale et la Fourmi*, opérette nouvelle en 3 actes et 8 tableaux.

Ces oiseaux migrateurs viennent du Nord, où le froid commence à sévir avec intensité. Si l'on en croit les pronostics, ajoute notre confrère, le passage de ces palmipèdes serait l'indice d'un hiver rigoureux. Puisse-t-il en être autrement.

Les journaux du Loiret annoncent que la neige a fait son apparition lundi à Orléans. Elle est tombée, une grande partie de la journée, mêlée de pluie, que chassait un vent assez froid.

M. Poirier, Louis, élève du collège de Saumur, vient de subir avec succès, devant la Faculté de Rennes, les épreuves du baccalauréat de l'enseignement spécial. Il a obtenu la mention très bien.

#### LES CRIEURS DE JOURNAUX

« Depuis quelque temps, dit le *Moustique*, les crieurs de journaux prennent la mauvaise habitude d'annoncer à grands cris les terribles catastrophes, les crimes horribles, les scandales épouvantables dont les effroyables détails se trouvent dans l'intérieur de tel ou tel journal qui raconte tout placidement la rupture d'un essieu de voiture, les coups de poing échangés entre ivrognes, ou le mot de Cambonne lancé en pleine rue par un passant de mauvaise humeur.

Ces annonces mensongères, de nature à troubler la tranquillité publique, n'ont d'autre but que de grossir la vente au numéro, mais elles compromettent singulièrement la dignité du journal et le perdent dans l'esprit du public qui se fatiguera bientôt d'être aussi indignement trompé.

Allons, chers confrères, ligions-nous contre l'ennemi commun, le crieur, et défendons-lui, sous peine de révocation immédiate, d'abuser plus longtemps de la crédulité des acheteurs. »

Les réflexions du *Moustique* sont très justes et nous les approuvons entièrement.

On annonce le prochain mariage, à Paris, de M. Guillaume-Victor prince de Croy, fils du prince Victor de Croy et de la princesse née Louise de Durfort de Civrac, avec M<sup>lle</sup> Amélie-Henriette de l'Espine, fille du comte Oscar de l'Espine et de la comtesse née Frédérique Tascher de la Pagerie.

#### QUESTIONS INDISCRÈTES

Le *Journal des Postes et Télégraphes* adresse les questions suivantes à M. Wilson :

« Est-il vrai qu'au château de Chenonceaux, qui est la villégiature du gendre du Président de la République, il existe un bureau télégraphique auquel est affecté un employé de l'Etat, sans que le ou les propriétaires du château soient tenus à une redevance à notre administration ? »

« Est-il vrai que les frais, appareils, etc., aient été à la charge de l'Etat, et que les télégrammes de Chenonceaux jouissent, plutôt, ont joui, pendant un temps donné, de la franchise ? »

« Est-il vrai que dans un bureau télégraphique avoisinant le Palais de l'Élysée, on ait reçu sans taxer les dépêches variant de 50 à 300 mots adressés à la *Petite France*, et cela par ordre supérieur ? »

Le *Journal des Postes et des Télégraphes* ajoute :

« Nous espérons que, puisque l'enquête est votée, on saura bientôt à quoi s'en tenir sur ces bruits qui courent. Les faits qu'on nous signale sont, en effet, aussi graves que l'usage de la griffe présidentielle et nécessitent de plus une complicité sur laquelle nous appelons la lumière. »

#### Théâtre de Saumur

Nous rappelons que la représentation de M<sup>me</sup> Favart a lieu ce soir mercredi. Espérons que la rigueur de la température n'empêchera pas les admirateurs du talent de la grande artiste de se rendre au Théâtre.

Depuis 1874, c'est la sixième fois, croyons-nous, que M<sup>me</sup> Favart se montre sur notre scène. Nous l'avons applaudie à deux reprises dans *Julie* et la *Nuit de Mai*, puis dans *Une Chaine*, l'*Aventurière* et *Henriette Maréchal*. Chacune de ses apparitions parmi nous a été un triomphe pour l'admirable comédienne.

Le *Patriote* constate en ces termes le suc-

cess que M<sup>me</sup> Favart et sa troupe viennent d'obtenir à Angers :

« La représentation donnée lundi soir à notre grand théâtre par M<sup>me</sup> Marie Favart, l'éminente sociétaire de la Comédie-Française, a été des plus brillantes.

« La grande artiste a joué avec un art infini *Gabrielle*, d'Emile Augier, et la *Joie fait peur*, de M<sup>me</sup> Emile de Girardin. M<sup>lles</sup> E. Castelli, E. Fleur, M<sup>lles</sup> J. Liverani, Depay, Hattier, Galabert, Gauley, forment un ensemble excellent.

« Le public a fait le plus chaleureux accueil à M<sup>me</sup> Favart et à sa troupe. Bis et rappels n'ont point manqué.

« Signalons M. J. Liverani, qui a dit avec une très grande justesse et un sentiment parfait *Le Drapeau*. »

Au sujet de notre concitoyen, l'Anjou dit également :

« M. Liverani a fort bien tenu le rôle d'Adrien dans la pièce de M<sup>me</sup> de Girardin ; il a dit aussi avec sentiment un monologue patriotique, *Le Drapeau*. Si M. Deroulède avait été là !... »

#### LA COMTESSE SARAH

C'est vendredi prochain, 18 courant, avons-nous dit, que M. Frédéric Achard viendra, accompagné de sa vaillante troupe, représenter sur le théâtre de Saumur *La Comtesse Sarah*, la dernière œuvre de M. Georges Ohnet, l'auteur tant applaudi du *Maitre de Forges*.

Nous sommes en mesure de donner dès aujourd'hui la distribution, dans laquelle nous retrouvons quelques-uns des noms des artistes habituels de M. Achard :

C'est M. Montlouis, le créateur en province du *Maitre de Forges*, qui est chargé du rôle du général de Canalheilles ; M. Landrin, qui fit pendant cinq ans la joie du public du Théâtre-Français de Bordeaux, est chargé de celui du colonel Merlot ; M. Rameau est chargé du rôle de Pierre Séverac, et enfin M. F. Achard nous fera connaître le notaire Frossard, une des figures les plus sympathiques de cette pièce.

Du côté des dames, c'est M<sup>me</sup> Andrini, qui fit pendant ces deux dernières années la fortune de la troupe française en Italie, qui est chargée du rôle de la comtesse Sarah ; M<sup>lle</sup> Cassolby jouera celui de Blanche de Cygne, et enfin nous reverrons M<sup>lle</sup> H. Becker qui nous fera faire connaissance avec la gracieuse Madeleine Merlot.

Nul doute que le public saumurois ne se rende au Théâtre pour cette belle représentation.

#### SOCIÉTÉ DE TIR « LA BRÉZÉENNE »

Concours du 20 novembre 1887, de 11 heures à 4 heures 1/2 du soir, au siège de la Société, à Brézé. (En cas de mauvais temps, le concours serait continué le dimanche 27 novembre.) — Les tireurs pourront apporter leurs armes.

CARABINE DE PRÉCISION. — Distance 15 mètres. 3 balles, cartons à volonté. — Carton 1 fr.

1<sup>er</sup> prix, paire de caches-pot terre cuite ; 2<sup>e</sup>, paire de vases bohème fond bleu ; 3<sup>e</sup>, paire de vases tulipe, genre bohème ; 4<sup>e</sup>, gourde de chasse ; 5<sup>e</sup>, une douzaine assiettes fantaisie ; 6<sup>e</sup>, cerafon à liqueur et son plateau.

PISTOLET. — Distance 20 mètres.

1<sup>er</sup> prix, un revolver calibre 9 et un diplôme ; 2<sup>e</sup>, un service de fumeur, terre cuite ; 3<sup>e</sup>, eacrier cristal, plateau porcelaine ; 4<sup>e</sup>, miroir magique ; 5<sup>e</sup>, un diplôme d'honneur.

CARABINE MARTINI. — Distance 100 mètres.

1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et un diplôme ; 2<sup>e</sup>, une paire fleurets, coquille ciselée dorée ; 3<sup>e</sup>, une coupe bronze, plaquée argent, style Benvenuto ; 4<sup>e</sup>, médaille de bronze, 5<sup>e</sup>, service à liqueur.

Le Président, Eug. PERRAULT.

#### Trop de vin !

Aujourd'hui que nos vignobles sont si cruellement ravagés par le phylloxera et autres maladies, il est curieux de relire la lettre suivante, datée du 30 vendémiaire an XIII, lundi 22 octobre 1804.

Nous la trouvons dans le *Journal du département des Deux-Sèvres*, V<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 6 :

THOUARS. — Voici quelques renseignements sur l'abondance extraordinaire des récoltes en vin dans le pays du Thouarsais. Ils sont donnés dans une lettre particulière écrite à M. le préfet par M. Redon, sous-préfet.

« J'ai en horreur l'exagération, la ruse et les romans. Je ne voudrais donc pas employer ces tristes moyens avec vous qui aimez la vérité, avec vous, monsieur, qui commandez l'abandon à ceux qui ont l'hon-

neur de vous connaître. Ce préambule annonce que j'ai quelque chose de surprenant, d'extraordinaire, d'incroyable à vous dire, et que je crains de n'en être pas cru à ma parole.

« Nous sommes ici dans le vin jusqu'au cou. Depuis un siècle, il n'y avait pas eu une vinée si prodigieuse. En 1764, en 1779, en 1784, les récoltes furent très abondantes, mais ces trois récoltes réunies sont surpassées par celle de l'an XIII. On prétend qu'il y aura, à une lieue aux environs de Thouars, plus de 400 mille barriques de vin. C'est une calamité, si j'ose parler ainsi ; qui ruine les propriétaires de vignes.

« Les vaiseaux et les bras sont horriblement chers. La barrique de vin vaut 3 fr. ; encore, si le contenu valait le contenant, on pourrait se tirer d'affaire, mais la futaille coûte 48 fr.

« Il n'y a pas le tiers de vendanges fait ; cependant, les barriques manquent ; les foudres regorgent et toutes les citernes sont pleines.

« Le vigneron a vendu tout le vin de sa provision pour acheter des tonneaux, et avec quoi se procurera-t-il du blé ? C'est une désolation !

« Plusieurs particuliers voulaient laisser la vendange dans les vignes, mais je me suis hautement opposé à cet attentat contre la Providence et la Société. J'ai fait sentir que les pauvres, n'ayant pas d'argent pour acheter des barriques, ne pouvaient profiter de cet abandon. Pour avoir prêché et suivi cette morale, il m'en coûte 1,000 fr., car j'ai aussi, moi, une rivière de vin.

« Depuis 4 ans, on n'a pas cessé de solliciter de votre justice et de votre bienfaisance une indemnité pour les vimeires qui avaient dévasté les vignes. L'indemnité serait bien mieux due aujourd'hui ; car, lorsque les vignes ne produisent rien, au moins il n'y avait rien à payer. Au lieu qu'il y a des dépenses considérables à faire, sans espoir de rien tirer, etc... »

Signé : REDON, sous-préfet.

#### CONVERSION

Nos lecteurs savent que le *Journal Officiel* a promulgué, dans son numéro du 8 novembre 1887, le loi votée par les Chambres et concernant la conversion du 4 1/2 0/0 ancien en 3 0/0.

Sur le principe même de l'opération, il ne pouvait s'élever aucun débat. M. Ribot l'a dit avec raison dans son rapport : ajourner la conversion, ce serait méconnaître les intérêts du Trésor public et les droits des contribuables. C'est la pensée qu'avait exprimée, avec non moins d'énergie, l'exposé des motifs. « L'Etat, lit-on dans cet exposé, se rendrait coupable envers la masse des contribuables, s'il ne savait pas mettre à profit l'amélioration du crédit public pour alléger, conformément aux contrats d'emprunt, les charges de la dette. » Or a si longtemps relégué au second plan, en cette matière comme en tant d'autres, les droits des contribuables, qu'il y a vraiment plaisir à constater l'esprit nouveau dont se montrent également animés et le gouvernement et la commission du budget.

C'est le 14 novembre que s'ouvre la période de la conversion, et les porteurs de 4 1/2 0/0 ancien auront jusqu'au 23, soit pour demander le remboursement au pair, soit pour souscrire la somme de 3 0/0 nécessaire pour reconstituer une rente de 3 0/0 d'un chiffre égal à celui de la rente 4 1/2 0/0 qu'ils possédaient avant la conversion.

Les rentiers qui ne voudraient pas profiter de l'avantage qu'on leur a assuré en leur accordant le privilège de souscrire sans réduction une somme de rente équivalente à celle dont leur inscription se trouve réduite par le fait de la conversion, n'ont, pour le moment, aucune formalité à remplir. Ils n'auront qu'à effectuer l'échange de leurs titres lorsqu'ils en seront prévenus par un avis ultérieur. Ils recevront alors des titres de rente 3 0/0 à raison de :

0 fr. 833 de rente pour 1 fr. de rente 4 1/2 0/0.  
1 fr. 666 — — 2 — —  
2 fr. 499 — — 3 — —  
etc....

Il leur suffit de multiplier le chiffre de leur rente 4 1/2 par 0 fr. 833 pour se rendre compte de la somme de rente 3 0/0 à laquelle ils ont droit.

Ceux qui voudront, en prenant part à l'émission qui se fait en même temps que la conversion, au cours de 80 fr. 10, reconstituer un titre de rente 3 0/0 égal à leur titre de rente 4 1/2 0/0, doivent se présenter avant le 23 novembre au guichet du Trésor, y déposer leurs titres et effectuer le versement de garantie (6 francs par franc de rente 3 0/0 sous-crite). Ils toucheront, en même temps, par anticipation, l'intérêt auquel ils auraient droit le 31 décembre prochain sur leur titre de rente 4 1/2 0/0 pour la période à couvrir du 22 septembre dernier au 31 décembre.

Le tableau ci-dessous indique le montant théorique de la soule à verser facultativement pour diverses coupures de rentes 4 1/2 0/0, lorsqu'on désire conserver une rente égale en fonds 3 0/0.

Pour 4 fr. 50 de rente 4 1/2 0/0 ... 20 fr. 06 ;  
Pour 10 fr. de rente 4 1/2 0/0 ... 44 fr. 58 ;  
Pour 15 fr. de rente 4 1/2 0/0 ... 66 fr. 88 ;  
etc....

Le paiement s'effectuera, à raison de 80 fr. 10 pour 3 fr. de rente souscrite, savoir :

En souscrivant ..... 18 fr.  
Le 1<sup>er</sup> avril ..... 30 »  
Le 1<sup>er</sup> juillet ..... 32 10

82 10

L'intégralité du coupon, à l'échéance des 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> juillet, sera déduit du versement à effectuer.

#### Que faut-il pour être heureux ?

Avant tout, il faut une bonne santé que l'on peut obtenir par l'usage des Pilules Suisses ; le reste est affaire de tempérament.

Si vous toussiez, ne prenez que du

#### ZAN

le meilleur et le plus agréable des *Régliasses*.  
Le bâton : 5, 40, 45 et 20 centimes.

Les Pastilles de ZAN

à 30 et 50 centimes la boîte.

En vente chez DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 12 novembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Les fêtes patriotiques de Lyon ; Inauguration du monument Bretonneau-Velpeau-Trousseau, à Tours ; Le baron Jules de Lesseps ; M. Filippini ; Le R. P. Pététot ; Edmond Texier ; Zévort ; Hippolyte Lazerges ; La *Vie rustique* ; Chronique des Beaux-Arts ; Le nouveau pont fixe de Rouen ; Le Théâtre illustré. — *Aventure d'un mort*, nouvelle par Auguste Lepage. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boissard. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES : Lyon : Inauguration du monument des enfants du Rhône. — Tours : Inauguration du monument élevé à la mémoire des docteurs Bretonneau, Velpeau et Trousseau. — Nécrologie : Le baron Jules de Lesseps ; Filippini ; Le Père Pététot ; Zévort ; Edmond Texier ; Hippolyte Lazerges. — Exposition des fusains originaux de la *Vie rustique* — Supplément : Dame Agée, par Rembrandt. — Rouen : Construction du nouveau pont fixe. — Théâtre illustré ; Gymnase : l'abbé Constantin. — Le groupe principal du monument des enfants du Rhône. — La Touraine couronnant ses enfants. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Infaillible ! Inoffensif !

#### ANTI-COQUELUCHE REIGNIER

Saumur : pharmacie CHÉDEVIGNER (30, rue de la Tonnelle). Prix : 3 francs.

#### Théâtre de Saumur

Mercredi 16 Novembre 1887.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

#### M<sup>me</sup> MARIE FAVART

Sociétaire de la Comédie-Française.

Avec le concours de M<sup>lle</sup> E. CASTELLI, du Vaudeville ; M<sup>lle</sup> E. FLEUR, de l'Odéon ; M. J. DEPAY, du Gymnase ; M. HATTIER, de l'Odéon ; M. GALABERT, du Vaudeville ; M. J. LIVERANI, du Gymnase ; M. GAULEY, de l'Odéon.

#### GABRIELLE

Comédie en 5 actes,

de M. Emile AUGIER, de l'Académie française.

M<sup>me</sup> FAVART remplira le rôle d'Adrienne.

Julien Chabrière ..... MM. J. Depay  
Stéphane Dariou ..... Hattier  
Tamponnet ..... Galabert  
Adrienne ..... M<sup>me</sup> Favart  
Gabrielle ..... Fleur.

#### LE DRAPEAU

De M. Jules Segour, par M. Jacques LIVERANI.

#### LA JOIE FAIT PEUR

Comédie en 1 acte, de M<sup>me</sup> Emile de Girardin.

M<sup>me</sup> FAVART remplira le rôle de M<sup>me</sup> Desaubiers.

Noël ..... MM. Galabert  
Adrien ..... J. Liverani  
Octave ..... Gauley  
M<sup>me</sup> Desaubiers ..... M<sup>me</sup> Favart  
Blanche ..... E. Castelli  
Mathilde ..... Fleur.

ORDRE DU SPECTACLE : 1<sup>o</sup> *Gabrielle* ; — 2<sup>o</sup> *Le Drapeau* ; — 3<sup>o</sup> *La Joie fait peur*.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44, et de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé.

# VENTE

PAR ADJUDICATION, AUX enchères publiques; Sur baisse de mise à prix,

## D'une Maison

ET DÉPENDANCES, Sise commune de Neuillé,

ET D'UN MORCEAU DE TERRE

Sis commune d'Allonnes, Immeubles dépendant de la communauté d'entre les époux VALLÉE-FAVEREAU.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 27 novembre 1887, à midi et demi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le trois novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, Aux requête, poursuites et diligences de M. Jean Dargouge, cultivateur, demeurant à Chouzé-sur-Loire; Agissant en qualité de tuteur à l'interdiction de M. René Vallée, propriétaire, demeurant à Neuillé;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Félix Coquebert de Neuville, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 44;

En présence ou lui dûment appelé de M. François Guérineau, propriétaire, demeurant à Bessac, commune de Neuillé, en sa qualité de subrogé-tuteur de M. René Vallée, sus-nommé, suivant délibération du conseil de famille dudit sieur René Vallée, tenu sous la présidence de M. le Juge de paix du canton nord-est de Saumur, le seize août mil huit cent quatre-vingt-sept;

Le dimanche vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi et demi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Ledroit, notaire à Neuillé, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé,

Il sera procédé à la vente par adjudication, aux enchères publiques et sur baisse de mise à prix, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la communauté existant entre M. René Vallée et la dame Renée Favereau, son épouse, propriétaires, demeurant ensemble commune de Neuillé.

### DÉSIGNATION

Commune de Neuillé.

1<sup>er</sup> Lot.

UNE MAISON, servant d'auberge, nommée les Jouanneaux, sise commune de Neuillé, comprenant trois chambres au rez-de-chaussée, cave, four, poils, hangar, deux écuries, un toit à porcs, greniers au-dessus des chambres;

Et un morceau de terre, affilé de vigne et d'arbres fruitiers;

Le tout compris au cadastre sous les n° 694, 695, 696, 696 bis et 696 ter, section B, pour une contenance de un hectare neuf ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin, au midi Bloudeau, au levant la route de Versailles à Saumur, au couchant Bossard.

Mise à prix abaissée : cinq mille cinq cents francs, ci..... 5,500 fr.

2<sup>e</sup> Lot.

Commune d'Allonnes

UN MORCEAU DE TERRE labourable, nommé les Fontaines ou les Joigneaux, sis à Recouvrance, commune d'Allonnes, compris au cadastre sous le n° 8 de la section K, pour une contenance de trente-trois ares, joignant au midi Ory et Blot, au couchant Favereau, au levant Goujon.

Mise à prix abaissée : cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Total des mises à prix : six mille francs, ci..... 6,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

Soit à M<sup>e</sup> DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente ; Soit à M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le quinze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M<sup>e</sup> GERMAIN, notaire à La Flèche, successeur de M<sup>e</sup> MARTIN.

## A VENDRE

A l'amiable ou par adjudication fixée,

En l'étude de M<sup>e</sup> Germain, notaire,

Le dimanche 20 novembre 1887, à 2 heures de l'après-midi,

En totalité ou par lots,

## LAUNAY-PION

BELLE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Et convenant à une industrie,

Sise à La Flèche, à 500 mètres de la gare, près la route de Baugé,

Comprenant : Maison de maître, closerie, bâtiments divers, servitudes, cours, issues, allées, jardins, vivier, douves, prés et terres labourables. Le tout en un seul tenant, contenant environ 6 hectares.

Mise à prix : 25,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> GERMAIN, notaire à La Flèche. (744)

## A VENDRE

TRÈS JOLIE

## MAISON BOURGEOISE

A proximité de la Gare d'Orléans,

Comprenant :

Maison d'habitation au rez-de-chaussée, élevée sur cave voûtée, premier étage, greniers, buanderie, écurie et remise, jardin bien arboré, avec pièce d'eau poissonneuse.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. GIRARD, expert à Saumur. (758)

## A LOUER PRÉSENTEMENT

### Maison et Jardin

Situés à la Croix-Gourdon, commune de Saint-Lambert.

S'adresser à M. DELARUE, rue de la Fidélité, 36. (740)

## A LOUER

DE SUITE

## VASTE MAISON

Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

## Cie du CANAL de PANAMA

Avis aux actionnaires et obligataires.

MM. les actionnaires et obligataires sont priés de faire connaître leur adresse à l'administration, à Paris, 46, rue Caumartin, pour recevoir une communication de M. Ferdinand de Lesseps.

Le secrétaire général, H. BOUDET.

## A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame, Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

DEUX

## Devantures de Magasin

S'adresser chez M. LARDÉ.

## A VENDRE

### GRAINES DE FOIN

Chez M. BRUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas.

## Cheval à Vendre

Pour chasse à courre.

S'adresser au bureau du journal.

## Cours de Guitare, de Solfège

Leçons d'Espagnol

PAR

## M. MIGUEL ARAN

30, rue Saint-Nicolas.

## EN VENTE CHEZ M. V. COUÉ

Photographe, rue d'Orléans, Saumur,

## GROUPES MISSIONS ÉTRANGÈRES

Grande tenue et petite tenue (avec légende).

M. V. COUÉ, photographe, rue d'Orléans, 50, Saumur, demande un jeune homme intelligent pour la photographie.

ON DEMANDE un garçon de course. S'adresser, 16, rue d'Orléans.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

## CIDRES

### Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

## GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.,

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables

par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange

nullement du travail; il est à

la portée des petites bourses,

et, dès le deuxième jour, il pro-

duit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND,

MÉDECIN SPÉCIALISTE

41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES

par Correspondance

(Illustration d'un homme souffrant)

## LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX  
**ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS**  
ET A L'EMPLOI

### D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4<sup>e</sup> Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

## EPICERIE PARISIENNE

### M<sup>on</sup> IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

BOUGIE, le paquet de 500 grammes..... » 75  
— première qualité..... » 90  
— Perle, qualité extra..... 1 »  
— à trous..... » 95  
BOUGIE de l'Étoile..... 1 20

Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 40 c. en moins par paquet.

## Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat  
BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE  
DE  
**DÉMÉNAGEMENTS**  
PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER  
AVEC  
VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

## Tissage mécanique et à la main

### TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

## LOCATION DE BACHES

### RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

### HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8,  
Maison N. DOGUEREAU

## DENTS

SANS PALAIS NI CROCHETS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

### 68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 NOVEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	80 90	80 85	Est	770	772 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	418	418
3 % amortissable	83 50	83 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1231 27	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	524 50	527	Est	392 50	392 50
4 1/2 %	100 85	100 62	Midi	1155	1158 75	— 1865, 4 %	520	519 50	Midi	398	398 75
4 1/2 % (nouveau)	106 85	106 70	Nord	1530	1528 75	— 1869, 3 %	407 50	407	Nord	404 50	405
Obligations du Trésor	513 75	513	Orléans	1900	1897 50	— 1871, 4 %	391 50	393	Orléans	400	400
Banque de France	4260	4260	Ouest	870	870	— 1875, 4 %	512	515	Ouest	397	396 50
Société Générale	450	451 25	Compagnie parisienne du Gaz	1305	1295	— 1876, 4 %	511 25	513	Paris-Lyon-Méditerranée	395	396
Comptoir d'escompte	1032 50	1034 50	Canal de Suez	1991 25	1987 50	Bons de liquid. Ville de Paris	523	522	Paris-Bourbonnais	399	393
Credit Lyonnais	557 50	555	C. gén. Transatlantique	525	520	Obligations communales 1879	477 50	478	Canal de Suez	583	584
Credit Foncier, act. 100 fr.	1370	1370	Russe 5 0/0 1870	99 25	99 25	Obligat. foncières 1879 3 %	476	477	Panama 6 0/0	365	371
Credit mobilier	320	310				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	382	382 75			
Canal Inter.-Panama	296 25	310									